LETTRE
DU COMTE DE SANOIS,
A M. NECKER.

Sur son rappel au Ministere, sur le prompt rétablissement de la Justice, & la prochaine convocation des Etats-Généraux.

MONSIEUR,

Le Cœur navré des maux qui désolent ma patrie, la voyant arrivée à cette époque désastreuse annoncée par l'Auteur de l'Esprit des Loix (1); j'apprends qu'on vous appelle à son secours.

(1) La Monarchie se perd, lorsque le Monarque croit qu'il montre plus sa puissance en changeant

Dans une lettre devenue publique que j'avois l'honneur de vous adreſſer au mois de Juillet 1787; j'avois dépoſé le témoignage de l'admiration, & des ſentimens de reſpect que votre intégrité, vos lumieres & le ſouvenir ineffaçable de votre précédente adminiſtration m'avoient inſpiré. Je ne puis donc revoir qu'avec la joie la plus pure en vos mains le précieux dépôt qui jamais n'eût dû en ſortir. Ma joie augmente encore lorſque je la vois partagée par mes Com-

---

l'ordre des choſes qu'en le ſuivant. -- Lorſqu'il ôte les fonctions naturelles des uns, pour les donner arbitrairement aux autres. --- Le principe de la Monarchie ſe corrompt lorſque les premieres dignités ſont les marques de la premiere ſervitude. -- Lorſqu'on ôte aux Grands le reſpect des Peuples, & qu'on les rend de vils inſtrumens du pouvoir arbitraire. -- Il ſe corrompt encore davantage lorſqu'on met les honneurs, en contradiction avec les honneurs, & qu'on peut être à la fois *couvert d'infamie & de dignités*. Il ſe corrompt enfin, lorſque *des ames ſinguliérement lâches* tirent vanité de la grandeur que pourroit avoir leur ſervitude, & qu'elles croient que ce qui fait qu'on doit tout au Prince, fait que l'on ne doit rien à la Patrie.

patriotes, & par la multitude qui habite, ou environne les lieux qui vous ont vu naître (1).

J'entends mille voix s'élever autour de moi ; je lis cent lettres qui annoncent par le Courrier de France votre retour au Miniſtere comme l'époque certaine de rétabliſſement de l'ordre.

Ma foible voix s'unit donc à celles de la Nation, & des Nations voiſines pour rendre grace à la Providence qui vous remet des fonctions de la plus haute importance que vous aviez ci-devant remplies avec tant de talent & de zele. Vous ſavez, Monſieur, (& la Nation en gémit) que le tems qui détruit tout, a renverſé votre ouvrage. Vous aviez remis, par-tout l'ordre, & vous allez vous retrouver dans le cahos. Si jadis vous avez montré du courage en adminiſtrant, du courage en abandonnant l'Adminiſtra-

(1) Les Suiſſes, & les Genevois ayant verſé en France des capitaux conſidérables dans la caiſſe publique, étoient depuis quatre mois dans les plus vives alarmes. Elles ſe calment par la nouvelle du rétabliſſement de M. *Necker*.

tion, il en faut davantage encore pour la reprendre & la rétablir à l'époque d'un bouleversement général; mais rien n'est impossible à l'habile homme lorsqu'il est en même-tems VERTUEUX.

Vous avez, Monsieur, de grandes lumieres; personne n'en doute : cependant tout le monde espere que vous ne dédaignerez par le secours & la réunion *des lumieres*. Vous ne pouvez réussir parfaitement à les rassembler que parmi les membres des Etats-Généraux déja convoqués par un Arrêt. Tout le monde espere que votre premiere démarche sera de demander, & d'obtenir que les Juges dispersés de la Nation lui soient rendus, parce que le rétablissement de la Justice est le premier devoir de l'honnête homme appellé à gouverner les hommes....... parce que s'il est nécessaire de faire des changemens, & même des changemens & des réformes très-considérables dans l'administration de la justice *civile* & *criminelle*, ces réformes, ces changemens qui intéressent un grand peuple d'une maniere bien plus importante encore que l'objet de l'impôt, ne peuvent être

faits par des coups d'autorité; mais avec le consentement *légalement* exprimé de la Nation.

Tout le monde espere que votre seconde démarche sera de demander, & d'obtenir que le lieu des séances de cette grande Assemblée soit incessamment (& sans nul délai) désigné (1), ainsi que l'ordre adressé aux Provinces de faire choix de leurs Députés, & de les faire partir.-- J'ose, Monsieur, prendre la liberté de vous annoncer que nulle considération ne peut différer de votre part ces deux importantes démarches....... que s'il transpiroit que vous eussiez négligé de les faire, nous verrions ajouter à nos malheurs la douleur de vous voir perdre tout ce que vous avez acquis dans l'opinion publique, dont vous avez si bien mérité d'être à jamais l'idôle. Que si un seul Citoyen étoit fondé à vous soup-

(1) M. Necker est trop éclairé pour souffrir que les Etats-Généraux s'assemblent à Paris, ou aux environs, il portera cette Assemblée dans quelque pauvre Province où le séjour des Délibérans versera des fonds, qui soulageront sa misere.

çonner de ne pas tenir pour maxime de *droit public* émanée de la bouche même de plusieurs de NOS ROIS, que nulle Loi générale, soit en matiere d'impôt, soit à plus forte raison en matiere de justice, ne peut avoir force dans l'Etat, si ce n'est en vertu du consentement de TOUS, vous perdriez sur le champ la confiance d'une grande Nation qui vous chérit & vous respecte, mais qui tient à cette maxime sacrée (1).

---

(1) *Sermon du Pere Massillon, Evêque de Clermont*, prononcé dans la *Chaire de Versailles, devant le feu Roi.*

La liberté, SIRE, que nos Souverains doivent à leurs Peuples, c'est la liberté des Loix... vous ne pouvez disposer de leurs personnes & de leurs fortunes que selon ces Loix... Vous ne commandez pas à des esclaves, c'est à une Nation libre, jalouse de sa liberté... Ses Rois ne doivent exiger de sa soumission, que ce que les Loix permettent d'en exiger.... Un Prince n'est pas né pour lui seul. Il se doit à ses Sujets.... Ce n'est pas une idôle qu'ils ont voulu se faire pour l'adorer, c'est un surveillant qu'ils ont mis à leur tête pour les protéger & les défendre.

On fait un défi aux lâches Ecrivains qui ont témérairement entrepris l'apologie du systême opposé, de répondre à ces dix lignes.

Quoiqu'éloigné dans le moment préſent de ma patrie, ne pouvant être indifférent ſur ce qui intéreſſe mon Roi, mon pays, mes compatriotes, leur poſtérité, votre gloire actuelle, votre mémoire, Monſieur, lorſque vous ne ſerez plus, & que la Nation aura le malheur de vous perdre, je ne crains point que ces réflexions vous parviennent publiquement, je crains encore moins qu'elles puiſſent jamais vous déplaire, & m'attirer la diſgrace d'un Prince que je chéris comme mon pere, que j'honore & reſpecte comme mon Roi, & pour le ſervice duquel j'ai toujours été, & ſerai toujours prêt à verſer juſqu'à la derniere goutte de mon ſang.

Je ſuis avec le reſpect le plus conſtant & le plus invariable,

Monſieur,

Votre très-humble, & très-obéiſſant ſerviteur,

le Cte. de SANOIS.